



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

## FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBALL

Constituée en 1959 - Membre de la FIFA depuis 1960 et de la CAF depuis 1964

COMMISSION D'ETHIQUE

Réf : N° 05/02/2021/PDT

### Communiqué de Presse

## Le Président de la Commission d'Ethique de la Fédération Guinéenne de Football rétablit M Amadou Diaby dans ses fonctions.

La chambre ad hoc de jugement a pris ce jeudi 18 février une mesure provisoire dans le dossier Fédération Guinéenne de Football contre Amadou Diaby. Le Président de la Commission la Commission d'Ethique a annulé cette mesure provisoire, comme le prévoient les textes légaux, et a décidé de surseoir aux poursuites contre le premier vice-président de la Fédération Guinéenne de Football au motif qu'il existe des « obstacles matériels et juridiques majeurs pour l'exercice d'une justice équitable ». M. Diaby a été rétabli dans ses fonctions de premier vice-président par la même décision du Président de la Commission d'Ethique.

En annulant la première décision de la Commission d'Ethique le 13 août 2020 et en lui renvoyant le même dossier pour un nouvel examen, le Tribunal Arbitral du Sport avait vivement recommandé à la Fédération Guinéenne de Football, la mise en place d'une commission de recours, pour garantir à M. Diaby un double degré de juridiction. Cette commission n'existe pas, à date, au sein de la Fédération Guinéenne de Football. De même, le TAS avait indiqué de procéder à un contre-interrogatoire de certains témoins, qui se sont finalement rétractés.

A rappeler que Monsieur Amadou Diaby était poursuivi pour violation du Code d'Ethique de la Fédération Guinéenne de football notamment pour « corruption », « atteinte à l'image et à l'honneur de la Fédération Guinéenne de Football » et « manque au devoir de réserve en tant qu'officiel de la Fédération Guinéenne de Football. »

Conakry le 19 février 2021

